EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE Nº 092T/2024

OBJET : REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION PLACE DU CLOS MEILLER

Le Maire de la commune de Bellegarde-en-Forez (Loire)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu la demande de l'entreprise SIEL – TE représenté par Monsieur IMBERT Didier, 4 Avenue Albert Raimond - 42270 SAINT-PRIEST-EN-JAREZ, chargée d'effectuer des travaux de création d'une ombrière photovoltaïque de 511m2 et d'un local technique, Place du Clos Meiller, à Bellegarde-En-Forez, à l'intérieur de l'agglomération,

Considérant que pour permettre le bon déroulement du chantier, il convient de réglementer temporairement le stationnement et la circulation des véhicules, à l'intérieur de l'agglomération et estimant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures pour assurer la sécurité et éviter toute gêne à la circulation et au stationnement,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits, Place du Clos Meiller à Bellegarde en Forez, de la rue du Calvaire aux escaliers situés à côté des conteneurs enterrés, du 05 Septembre au 30 Novembre 2024.

Article 2 : La signalisation appropriée sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise SIEL -TE.

Article 3 : La gendarmerie de Montrond-les-Bains est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 4: Ampliation du présent arrêté sera adressée à l'entreprise SIEL-TE, à la Gendarmerie de Montrond-les-Bains, au SDIS de Montrond-Les-Bains. Il sera affiché en mairie.

Fait en Mairie le 29 août 2024

Le Maire, Jacques LAFFONT,

Certifié exécutoire
Publié ou notifié le : 30/08/2024